Un changement de logement suite au décès du conjoint ?

Carole BONNET (INED), Laurent GOBILLON (INED), et Anne LAFERRÈRE (INSEE)

[Résumé]

On étudie dans cet article les déménagements suite au décès du conjoint, ainsi que les caractéristiques du nouveau logement. Les mécanismes pouvant induire un déménagement reposent sur la hausse du coût du logement par tête, la variation du niveau de ressources, ou encore l'expression des préférences du conjoint survivant.

Nous montrons empiriquement à partir des Enquêtes Logement de l'INSEE qu'une transition vers le veuvage accroît la mobilité résidentielle. Quand elles déménagent, les personnes devenues veuves ajustent généralement la taille de leur logement à la baisse et quittent souvent une maison pour emménager dans un appartement. Elles privilégient les déménagement intra-régionaux et tendent à se rapprocher de leur famille. On assiste enfin à un départ des communes rurales et une préférence pour les villes de plus de 20 000 habitants.

I. INTRODUCTION

Près de 210 000 personnes sont devenues veuves en 2004, dont 73 % de femmes¹. Si le décès du conjoint peut avoir des conséquences sur le survivant, en termes de ressources économiques, de santé, ou de surmortalité, l'impact sur sa mobilité résidentielle a été relativement peu étudié. Les analyses, peu nombreuses, traitant des choix de logement des personnes âgées² restent assez générales. De plus elles considèrent une population, celle des cinquante ans et plus, qui peut connaître des transitions variées tant sur le plan professionnel, changement d'emploi, chômage, retraite (voir Cribier et Kych (1992), Gobillon et Wolff (2007)) que familial, départ des enfants du domicile parental, séparation, décès. Le veuvage n'est donc pas isolé en tant que tel.

Déménager permet d'ajuster sa consommation de logement et sa localisation. Les motivations à effectuer de tels ajustements varient au cours du cycle de vie en fonction des évènements familiaux et professionnels. Les mises en couple, la naissance des enfants, leur adolescence puis leur départ du domicile parental, les mutations professionnelles, peuvent encourager une mobilité vers des logements de taille variable, dans des lieux différents. Pour les personnes âgées, les problèmes de santé et d'incapacité physique, réels ou anticipés, risquent de devenir prépondérants dans les choix de logement. Ils peuvent conduire à se rapprocher des enfants ou d'un centre-ville où les services, les soins et les biens de consommation sont plus accessibles. En cas d'incapacité importante, une entrée en institution permet une prise en charge des besoins quotidiens. Parallèlement, la cessation d'activité rend caduque le choix de localisation en fonction du lieu de travail. La retraite peut alors être l'occasion de s'installer dans une région au climat agréable ou près de la famille (Tanchoux, 1979, Cribier et Kych, 1992, Gobillon et Wolff, 2007).

Après le décès de son conjoint, une veuve se retrouve seule. Elle a alors le choix de rester dans le même logement ou de déménager pour répondre à ses nouveaux besoins. Déménager a toutefois un coût, qui peut être particulièrement dissuasif pour les personnes âgées (cf. Gobillon et Laferrère, 2007). Ces coûts sont en effet non seulement d'ordre monétaire (déménagement proprement dit, droit

Le veuvage est un phénomène majoritairement féminin. Par conséquent, dans la suite de l'article, on utilisera souvent le terme 'veuve' pour

désigner l'ensemble des individus ayant connu le décès d'un conjoint.

Venti et Wise (1989), Ermisch et Jenkins (1999), Tatsiramos (2004), Laferrère (2005). Tatsiramos (2004) et Laferrère (2005) proposent notamment des résultats sur la mobilité résidentielle des personnes âgées en France.

de mutation), mais aussi indirects. Ainsi en est-il de la perte des habitudes matérielles ou de la connaissance de l'environnement local, ou du coût affectif de quitter voisins et réseau d'amis.

Plus formellement, on peut distinguer différents mécanismes qui auront un effet sur la quantité de logement souhaitée après le décès du conjoint :

- La veuve doit désormais payer le coût du logement dans sa totalité puisqu'elle ne partage plus les frais avec son conjoint. Le coût du logement par tête est multiplié par deux. Il est alors probable qu'elle souhaitera réduire les coûts en choisissant par exemple un logement plus petit. Ceci d'autant plus qu'elle anticipera la dépendance physique future et qu'on aura besoin d'un logement mieux équipé et plus confortable.
- Le niveau des ressources varie, de manière plus ou moins importante selon l'importance de la pension de réversion.
- La veuve peut davantage apprécier la présence de ses enfants à son domicile, pour des raisons de besoin nouveau de compagnie ou d'aide. Elle peut alors désirer conserver des pièces inoccupées pour les recevoir³.
- La veuve peut souhaiter ajuster sa consommation de logement pour qu'elle corresponde mieux à ses préférences. C'est d'autant plus vrai que le conjoint survivant avait eu un pouvoir de négociation moindre dans le couple, et que ses préférences avaient été peu prises en compte dans les décisions de première période antérieure au décès, ou que le veuvage n'avait pas été anticipé. Le décès de son conjoint lui donne alors tout le pouvoir de décision.

Si on ajoute la dimension du choix de localisation dans le processus de décision, d'autres mécanismes peuvent intervenir :

- Si un des conjoints avait un pouvoir de décision important, le couple aura choisi son emplacement selon ses critères. Lors du décès de celui-ci, le survivant peut souhaiter changer de localisation et s'installer sur le site qu'il préfère. Dans ce cas-là, son choix révèle ses préférences.
- Les préférences de la veuve pour les différents sites peuvent avoir changé après le décès. Notamment, sa famille peut prendre plus d'importance si elle anticipe des besoins d'assistance quotidienne. De plus, une meilleure accessibilité aux équipements publics, aux commerces et aux soins devient plus appréciée car la veuve doit maintenant effectuer toutes les activités quotidiennes seules. La veuve souhaitera alors se localiser près de sa famille et/ou dans une ville.
- La quantité de logement souhaitée est influencée par le niveau local du coût du logement. Lorsqu'on envisage de changer de localisation, on prend en compte la variation de coût dans ses choix. Pour les sites attractifs, par exemple à cause de leur climat, comme traditionnellement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le logement peut être coûteux, ce qui entraînera une réduction de la quantité de logement souhaitée.

II. DONNEES UTILISEES

Pour évaluer l'effet du veuvage sur les choix de logement, nous utilisons les enquêtes Logement de l'INSEE menées tous les quatre ans sur la période 1984-2002. De manière générale, les ménages de chaque enquête sont interrogés sur leur composition (nombre de personnes, situation matrimoniale) et sur leur logement (statut, nombre de pièces, localisation). Des questions rétrospectives de même type sont utilisées pour caractériser la situation des ménages quatre ans avant la date d'enquête. Les données contiennent par ailleurs des informations sur les raisons des déménagements. Certaines années d'enquêtes sont toutefois incomplètes⁴. Du fait de ces restrictions, nous limiterons les données utilisées aux enquêtes de 1984, 1996 et 2002.

³ Les enfants peuvent aussi avoir une influence sur les décisions de déménagement de la veuve en raison des règles de succession (voir Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007)

⁴ A part pour les années 1984 et 1988 où les ménages ont été suivis, on ne dispose que de données transversales. En 1992, on ne dispose pas du nombre de personnes dans le ménage quatre ans avant la date de l'interrogation. En 1988, les informations sur la situation antérieure des

Par ailleurs, nous souhaitons éviter les transitions sur le marché du travail qui peuvent entraîner une mobilité résidentielle sans lien avec le veuvage⁵. Pour cela nous limitons l'échantillon aux ménages dont la personne de référence est retraitée ou inactive, et âgée de plus de 60 ans, quatre ans avant la date d'enquête. Par ailleurs les enquêtes Logement ne concernent pas les individus en institution, mis à part ceux en logement foyer. Nous ne pouvons donc étudier les déménagements du grand âge vers des établissements pour personnes âgées. Nous excluons donc aussi les ménages dont la personne de référence était âgée de 85 ans ou plus quatre ans avant l'enquête. Les entrées en institutions commencent à augmenter à partir de 80 ans mais restent encore relativement peu nombreuses vers 85 ans (Delbès et Gaymu, 2005).

Les données ne permettent pas d'identifier directement les transitions vers le veuvage durant les quatre ans précédant l'enquête. Nous procédons donc à une approximation et considérons qu'il y a transition vers le veuvage lorsque :

- la personne de référence déclare qu'elle est veuve et vit seule à la date d'enquête ;
- le nombre de personnes du ménage a diminué de deux à un durant les quatre ans précédant l'enquête :
- en outre, en 2002, à l'aide d'une question spécifique, il est aussi possible d'identifier si un décès s'est produit dans le ménage au cours des quatre années précédant l'enquête⁶.

Nous présentons dans le tableau 1 des taux de transitions vers le veuvage entre 1980 et 1984 d'une part et entre 1998 et 2002 d'autre part. A classe d'âge donnée, le taux de transition vers le veuvage est moins élevé en 2002 qu'en 1984, ce qui correspond au recul de l'âge au veuvage suite à l'allongement de l'espérance de vie.

Tableau 1 - transitions vers le veuvage par classe d'âge

	1980-	1980- 1984		1998-2002		
âge en t-4	Taux de veuvage	Nombre d'obs.	Taux de veuvage	Nombre d'obs.		
60-64 ans	19,4%	66	9,6%	88		
65-69 ans	22,2%	141	15,5%	165		
70-74 ans	26,9%	140	18,2%	167		
75-79 ans	34,7%	113	22,0%	127		
80-84 ans	42,5%	47	31,1%	51		

Source: calculs des auteurs à partir des enquêtes Logement 1984 et 2002, INSEE.

Note: le taux de transition vers le veuvage est défini comme le ratio entre le nombre de couples (personne de référence âgée de 60 à 84 et inactive) connaissant une transition vers le veuvage et le nombre total de couples. Tous les taux sont calculés en utilisant les pondérations.

Nous définissons six types de ménages d'après leur statut matrimonial et les modifications de leur composition familiale quatre ans avant la date d'enquête (notée t-4) et la date d'enquête (notée t):

- (1) les « couples » comme deux personnes vivant ensemble (quel que soit le statut matrimonial) en *t-4* et toujours ensemble en *t*
- (2) les « célibataires ou divorcés », comme des individus vivant seuls en *t-4*, et célibataires ou divorcés en *t*
- (3) les « veuves » comme des individus vivant seuls en t-4, et veufs et vivant seuls en t⁷
- (4) les « veuves récentes » comme des individus vivant en couple en *t-4*, et veufs et vivant seuls en *t*

ménages non mobiles ne peuvent être récupérées qu'en appariant les données avec l'enquête de 1984. Il est alors impossible de caractériser la situation antérieure des ménages non mobiles ayant répondu en 1988 et non en 1984. Ces ménages représentent environ 7,5 % de l'échantillon.

⁵ Cette exclusion ne permet toutefois pas d'éviter l'effet de la retraite sur la mobilité juste après la cessation d'activité.

⁶ Ces trois critères servant à définir la population des veuves récentes laisse de côté deux catégories : les veuves récentes qui emménagent chez leurs enfants (mais leur nombre est réduit) et les cas où il y a eu veuvage alors que le couple vivait avec ses enfants quatre ans avant l'enquête. Ces cas représentent cependant moins de 10 % des veuvages récents dans l'enquête Logement de 2002 et en tenir compte change de toute manière peu les résultats (Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007).

Pour simplifier, on parlera parfois de veuves anciennes.

- (5) les « divorcés récents » comme des individus vivant en couple en *t-4*, et divorcés et vivant seuls en *t*
- (6) les « autres ménages » comportant plus de deux membres en t-4

III. DES DEMENAGEMENTS PLUS FREQUENTS SUITE AU DECES DU CONJOINT

Que ce soit en début ou en fin de période, un veuvage récent est lié à un taux de mobilité plus élevé que celui des célibataires et des couples stables (cf. tableau 2). Ainsi, 13,3 % des personnes récemment veuves connaissent un déménagement entre 1998 et 2002. Ce taux est deux fois supérieur à celui des couples qui sont restés ensemble. Il est aussi intéressant de noter que le taux de mobilité des personnes veuves depuis plus de quatre ans est aussi plus faible que celui des veuves récentes. Cela suggère que le veuvage entraîne une mobilité dans la période qui suit immédiatement le décès du conjoint.

Tableau 2 -Taux de mobilité selon le type de ménage et la modification de la configuration familiale

	198	84	20	02
Type de ménages	Taux de mobilité	Nombre d'obs.	Taux de mobilité	Nombre d'obs.
Couple	8,3%	1490	6,2%	3227
Célibataire ou divorcé(e)	12,6%	419	11,6%	776
Veuf(ve)	11,5%	1327	7,9%	1965
Trois personnes ou plus dans le ménage	8,9%	672	6,4%	1047
Veuf(ve) récent(e)	14,4%	507	13,3%	575
Divorcé (e) récent(e)	34,4%	39	28,2%	60

Source: calculs des auteurs à partir des enquêtes Logement 1984 et 2002, INSEE. Champ: ménages dont la PR est inactive et âgée de 60 à 84 ans en 1984 ou 1998.

Afin d'étudier en détail l'effet du décès du conjoint sur la mobilité, on estime la probabilité de déménager entre 1998 et 2002 (cf. tableau 3, (1)). On tient compte des variables sociodémographiques habituelles : âge, qualification, sexe et statut d'occupation du logement quatre ans auparavant. On introduit aussi une variable indiquant l'existence d'enfants hors du ménage. Ces derniers peuvent en effet influer sur la mobilité par deux canaux. D'une part, comme on l'a mentionné, ils sont pourvoyeurs potentiels d'aide, et le parent survivant peut vouloir se rapprocher d'eux. D'autre part, le décès d'un conjoint s'accompagne de la transmission de son patrimoine, et en particulier du logement qui en constitue souvent l'essentiel. Selon le niveau du patrimoine, les règles de succession, le type de contrat de mariage, l'existence d'une donation au survivant, ou les besoins financiers des enfants, le partage sera plus ou moins effectif et contraignant pour le conjoint survivant. Ceci peut influer ses choix résidentiels. On mesure aussi l'effet d'un indicateur de moyens financiers, le revenu courant, sur la mobilité.

Si on estime la probabilité de déménager sur l'ensemble de l'échantillon des 60-84 ans non actifs, on retrouve les résultats habituels d'une mobilité décroissante avec l'âge, à l'exception des plus âgés pour lesquels elle augmente légèrement⁸ (cf. tableau 3, (1)). Le niveau d'éducation n'a pas d'effet significatif. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où la mobilité liée au diplôme a plutôt lieu au cours de la vie professionnelle, volontairement exclue ici. Les locataires du secteur privé sont plus

⁸ Sur la décroissance de la mobilité à partir de 30 ans, on pourra par exemple se référer à Baccaïni (2001) et Dubujet (1999).

mobiles que les locataires du secteur public, qui sont eux-mêmes plus mobiles que les propriétaires. Ce résultat est classique (voir Gobillon, 2001, pour les interprétations possibles).

La présence d'enfants hors du domicile accroît la probabilité de déménager (cf. tableau 3, (1)). Ce résultat est cohérent avec la volonté des parents de se rapprocher de leurs enfants, que ce soit pour bénéficier de soutien (Ogg et Renaut, 2005, Glaser et Tomassini, 2000, Laditka et Laditka, 2001), ou pour s'occuper de leurs petits-enfants. Il est aussi compatible avec des contraintes liées à la succession.

Le revenu a un effet positif sur la mobilité. Plus élevé, il permet de faire face plus facilement aux frais de déménagement (cf. tableau 3, (1))⁹.

Tableau 3 – Probabilité de déménager entre 1998 et 2002

Regression	(1)	(2)	(3)	(4)
	Ensemble de la population	Couple	Veufs(ves)	Veufs(ves) récent(e)s
Constante	-3,340***	-3,424***	-3,721***	-4,969***
^	(0,445)	(0,765)	(0,831)	(1,481)
Âge				
60-64 ans	< référence_>	< référence >	< référence >	< référence >
65-69 ans	-0,135**	-0,172*	-0,191	0,332
	(0,060)	(0,094)	(0,141)	(0,245)
70-74 ans	-0,214***	-0,200**	-0,332**	-0,038
	(0,064)	(0,099)	(0,142)	(0,256)
75-79 ans	-0,321***	-0,265**	-0,415***	0,113
	(0,074)	(0,123)	(0,147)	(0,267)
80-84 ans	-0,111	-0,094	-0,211	0,616**
	(0,096)	(0,198)	(0,162)	(0,304)
Sexe				
Homme	< référence >	< référence >	< référence >	< référence >
Femme	0,107	\	0,129	0,490**
	(0,068)		(0,130)	(0,192)
Diplôme			, , ,	, , ,
Aucun	< référence >	< référence >	< référence >	< référence >
BEPC	-0,040	-0,088	-0,120	-0,752
	(0,100)	(0.145)	(0,273)	(0,628)
CAP or BEP	0,004	0,044	-0,043	0,614
	(0,159)	(0,251)	(0,363)	(0,425)
Bac	0,077	-0,024	0,217	-0,171
	(0,094)	(0.148)	(0,188)	(0,349)
Bac + 2	-0,063	-0,156	-0,035	-0,127
	(0,072)	(0,108)	(0,167)	(0,272)
Diplome > Bac+2	-0,105	-0,172	-0,060	-0,718**
r	(0,085)	(0,154)	(0,147)	(0,312)
Statut d'occupation du logement				
Propriétaire	< référence >	< référence >	< référence >	< référence >
Locataire	0.940***	1,071***	0.782***	0.999***
(secteur privé)	- /	,	- ,	- /
	(0,058)	(0,100)	(0,105)	(0,186)
Locataire	0,465***	0,487***	0,209	0,395
(secteur public)	(0,067)	(0,131)	(0,129)	(0,241)
Autre (dont logé gratuitement)	0,383***	0,301	0,239	0,571**
	(0,093)	(0,186)	(0,157)	(0,280)
Enfants en dehors du ménage	40.4	404	404	40:
Non	< référence >	< référence >	< référence >	< référence >
Oui	0,264***	0,089	0,201	0,571**
	(0,067)	(0,131)	(0,138)	(0,269)
Revenu (en log)	0,155***	0,181**	0,222***	0,274*
	(0,440)	(0,076)	(0.083)	(0,147)

_

⁹ Le revenu peut être une variable endogène. En effet, la mobilité peut influer sur le niveau du revenu courant (revenus issus de la vente d'un logement par exemple). Nous avons alors instrumenté le revenu par le niveau des pensions (voir Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007). Les résultats sont très proches de ceux de la régression sans instrumentation que nous présentons ici.

Configuration familiale

Couple	< référence >	< référence >	< référence >	< référence >
Célibataire ou divorcé(e)	0,254***			
Veuf(ve)	(0,092) 0,052 (0,083)			
Trois personnes ou plus dans le	-0,055			
ménage	(0,076)			
Modifications de la configuration				
familiale				
Veuvage (veuve récente)	0,396***			
	(0,095)			
Divorce	0,934***			
	(0,188)			
Nombre d'observations	7639	3226	1965	575

Source: calculs des auteurs à partir de l'enquête Logement 2002, INSEE.

Champ: ménages dont la PR est inactive et âgée de 64 à 84 ans en 1998.

Lecture: ***: significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, *: significatif au seuil de 10 %.

Note de lecture : dans l'estimation de la probabilité de déménager sur l'ensemble de l'échantillon (col. (1)), le coefficient de la variable « Veuvage (veuve récente) »est positif. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs, le fait de devenir veuf(ve) accroît la probabilité de déménager par rapport aux individus resté en couple (la variable couple étant utilisée comme référence).

Devenir veuve accroît la probabilité de déménager par rapport aux couples, alors que les individus veufs depuis plus de 4 ans ne déménagent pas davantage que ces derniers.

Afin de mieux cerner le comportement spécifique des individus suite au décès de leur conjoint, on estime séparément la probabilité de déménager sur les sous-populations des couples, des veuves et des veuves récentes (cf. tableau 3, (2), (3), (4)). On observe que le profil d'âge et l'effet de la présence d'enfants hors du domicile sont différents pour les veuves récentes. Contrairement aux couples et aux veuves anciennes, les plus âgées sont plus mobiles que les jeunes, reflétant certainement des déménagements rendus nécessaires par des problèmes de santé, réels ou anticipés. Une veuve plus âgée souhaitera peut-être davantage se rapprocher du centre-ville en raison d'une accessibilité aux soins plus facile, ou de ses enfants pour obtenir un soutien que son conjoint ne lui fournit plus. Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'effet positif de la variable « Enfants hors du ménage » sur la probabilité de déménager ne s'observe que pour les veuves récentes. Même s'il est difficile de conclure sur les raisons sous-jacentes, besoin de soutien ou pression des enfants dans le cadre de la succession, le fait que cet effet enfant soit absent dans les autres cas est compatible avec cet effet pression des enfants dans le cadre de la succession. Bonnet, Gobillon et Laferrère (2007) proposent quelques éléments de réflexion pour aller plus loin dans l'analyse de ces effets.

IV. QUELS CHOIX DE LOGEMENT SUITE AU DECES DU CONJOINT?

On va désormais s'intéresser aux choix de logement des individus qui ont déménagé.

1. Une réduction de la taille du logement

En cas de mobilité, le veuvage est la transition la plus fréquemment accompagnée d'une diminution du nombre de pièces (cf. tableau 4). Ainsi, d'après les enquêtes Logement de 1996 et de 2002, si près des trois-quart des veuves récentes mobiles ont diminué la taille de leur logement, c'est le cas de seulement 39 % des couples stables, 36 % des célibataires et 59 % des veuves stables ayant déménagé. Moins de 10% des personnes devenues veuves récemment accroissent le nombre de pièces de leur logement, trois fois moins que les couples de la même tranche d'âge 60-84 ans.

Tableau 4 – Variation du nombre de pièces du logement lors d'un déménagement, selon la configuration familiale

	Variation du nombre de pièces					
	-2	-1	0	+ 1	+ 2	Ensemble
Couple	17	22	31	19	11	100
	68	78	117	70	40	373
Célibataire ou divorcé(e)	15	21	35	22	7	100
	22	32	53	31	10	148
Veuf(ve)	35	24	23	12	6	100
	94	71	66	35	14	280
Trois personnes ou plus dans le	32	21	29	15	3	100
ménage	53	31	43	25	4	156
Veuf(ve) récent(e)	50	24	17	5	4	100
. 541(15) 155511(5)	71	41	25	11	6	154

Source: calculs des auteurs à partir des enquêtes Logement 1996 et 2002, INSEE.

Champ: ménages mobiles dont la PR est inactive et âgée de 60 à 84 ans quatre ans avant la date d'enquête. Note: Le pourcentage en ligne est calculé en utilisant les pondérations. Les effectifs sont donnés en italiques

Un coût du logement par tête multiplié par deux et une baisse des ressources du ménage suite au décès du conjoint peuvent expliquer cette diminution du nombre de pièces.

2. De la maison individuelle à l'appartement

Si on considère le sous-échantillon des veuves récentes qui ont déménagé, la part de celles vivant en appartement augmente fortement suite au déménagement (cf. tableau 5). Ainsi, si seulement 36 % d'entre eux résidaient dans un appartement 4 ans auparavant, ils sont 67 % à la date de l'enquête. En comparaison, le taux de ménages habitant un appartement varie peu pour les célibataires et les couples stables mobiles.

Par ailleurs, la part des ménages en foyer reste relativement faible pour les veuves récentes mobiles, tout comme pour les couples stables mobiles. On observe une hausse notable pour les célibataires stables mobiles ainsi que pour les veuves anciennes, certainement liée à leur âge plus avancé.

Tableau 5 - Type de logement occupé par les ménages mobiles avant et après le déménagement, selon la configuration familiale (et la transition)

Configuration familiale	·	Avant le déménagement	Après le déménagement
		Taux	Taux
	Maison	56 %	53 %
Couple	Appartement	44 %	45 %
_	Foyer	0 %	2 %
	Maison	24 %	20 %
Célibataire ou divorcé(e)	Appartement	71 %	65 %
	Foyer	5 %	15 %
	Maison	43 %	23 %
Veuf(ve)	Appartement	56 %	59 %
	Foyer	2 %	18 %
	Maison	64 %	27 %
Veuf(ve) récent(e)	Appartement	36 %	67 %
	Foyer	0 %	6 %
Trois personnes ou plus dans le	Maison	48 %	41 %
ménage	Appartement	52 %	58 %
	Fover	0 %	1 %

Source: calculs des auteurs à partir des enquêtes Logement 1996 et 2002, INSEE.

Champ : ménages mobiles dont la PR est inactive et âgée de 60 à 84 ans quatre ans avant la date d'enquête.

Note : on appelle « foyer » les logements foyers pour personnes âgées. Les statistiques sont pondérées.

Un appartement ou un foyer permettent généralement de réduire l'isolement. Habiter un appartement, généralement localisé en centre-ville, rend plus aisé l'accessibilité aux commerces et aux soins pour les personnes âgées. Il est aussi plus facile de bénéficier d'une aide à domicile.

3. Des communes rurales vers les villes

On observe aussi un changement de localisation lorsque les veuves récentes déménagent. Ainsi, la part de celles en communes rurales connaît un net repli, de 26 % à 16 %. Parallèlement, on observe une arrivée de veuves récentes dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants, y compris dans l'agglomération parisienne.

On obtient des résultats très différents pour les couples stables mobiles. On observe des départs nets de l'agglomération parisienne et un afflux d'arrivants dans les agglomérations de petite taille (moins de 20 000 habitants). La part des ménages demeurant dans une commune rurale n'est pas modifiée suite à la mobilité.

Le départ des communes rurales pour des villes de taille importante s'explique certainement par la meilleure accessibilité aux équipements publics et aux commerces que permettent ces dernières.

Tableau 6 - Tranche d'unité urbaine du lieu de résidence avant et après la mobilité

Lieu de réside	nce	Transition vers le veuvage		Cou	ıple	Veuves	
		4 ans avant la	date d'enquête	4 ans avant la	date d'enquête	4 ans avant la	date d'enquête
		date d'enquête		date d'enquête		date d'enquête	
Commune ru	ırale	26 %	16 %	22 %	23 %	17 %	14 %
Moins de 20	000						
habitants		20 %	19 %	14 %	24 %	17 %	17 %
De 20 000 à	moins						
de 100 000 h	abitants	10 %	15 %	15 %	15 %	17 %	23 %
100 000 hab	itants et						
plus		32 %	34 %	32 %	31 %	36 %	38 %
Agglomérati	on de						
Paris		12 %	16 %	17 %	8 %	13 %	9 %

Source: calculs des auteurs à partir des enquêtes Logement 1996 et 2002, INSEE.

Champ: ménages mobiles dont la PR est inactive et âgée de 60 à 84 ans quatre ans avant la date d'enquête.

Note: Les taux sont calculés en utilisant les pondérations.

Une analyse des flux migratoires entre groupes de régions ne met pas en évidence de destination privilégiée par les nouveaux veufs mobiles. Alors que la littérature empirique souligne souvent l'attrait du Sud (Baccaïni, 2001), la zone méditerranéenne ne ressort pas dans notre analyse. Ainsi, la mobilité vers le Sud correspondrait davantage aux migrations suivant le passage à la retraite (Baccaïni, 2001; Cribier et Kych, 1992, Gobillon et Laferrère, 2007) que les mobilités ultérieures.

4. Quelle(s) raison(s) à la mobilité ?

On a souligné précédemment que la mobilité des veuves récentes pouvait résulter de choix liés aux ressources, à la famille ou aux préférences. On peut tester ces motifs directement. En effet, les ménages mobiles ont sélectionné les raisons de leur déménagement parmi une liste très détaillée. Le tableau 7 reporte cette liste, en classant les raisons par type selon une nomenclature de l'enquête Logement 1996.

Tableau 7 - Raisons du déménagement

Type de raisons	Items proposés
Professionnelles ou	Entrée en activité; changement d'employeur; rapprochement de son lieu de travail;
liées aux études	départ en retraite ; rapprochement de son lieu d'études
Personnelles ou	A quitté le domicile de ses parents pour prendre un logement indépendant ; a quitté le
familiales	domicile de ses parents pour vivre en couple, a divorcé ou a voulu se séparer des

	personnes avec lesquelles il partageait le logement ; Rapprochement de la famille ou des amis, retour au pays d'origine, recherche d'un climat plus favorable (hors départ en retraite)
Liées à l'environnement ou à la localisation du logement	L'environnement était trop bruyant; l'environnement était trop dégradé ; agrément du quartier insuffisant ; insécurité du quartier ; le voisinage ne convenait pas (bruits, modes de vie) ; le logement était trop éloigné du centre-ville et des équipements collectifs ; vivait dans une commune de banlieue et souhaitait se rapprocher du centre de l'agglomération ; souhaitait vivre dans un environnement moins urbanisé
Liées à la taille ou au confort du logement Liées au type de logement Liées aux conditions	A souhaité un logement plus grand ; a souhaité un logement plus petit ; le logement était d'une qualité inférieure à celle souhaitée Habitait en immeuble collectif et souhaitait vivre en maison individuelle ; habitait en maison individuelle et souhaitait vivre en immeuble collectif Etait locataire (ou logé gratuitement) et souhaitait devenir propriétaire ; était
d'occupation du logement	propriétaire et souhaitait devenir locataire ; avait la possibilité d'être logé gratuitement ;
Contrainte de revenu	Tout en restant locataire, souhaitait diminuer ses dépenses de logement (loyers, charges); tout en restant propriétaire, souhaitait diminuer ses dépenses de logement
Mobilité forcée Autre raison	N'était logé que provisoirement, a été congédié par son propriétaire

Source : nomenclature de l'enquête Logement 1996

Pour les personnes ayant déménagé entre 1992 et 1996 suite au décès de leur conjoint, deux raisons ressortent nettement : une relocalisation près de la famille ou dans le pays d'origine (26 %), et la volonté de diminuer la taille de son logement (18 %) (cf. tableau 8). A contrario, se rapprocher de sa famille ou de son lieu de naissance est beaucoup moins mentionné par les couples stables (12 %) et les veuves anciennes stables (15 %). Ces deux types de ménage choisissent davantage des raisons liées à l'environnement du logement ou à la taille et à la qualité du logement. Néanmoins, alors que les veuves stables souhaitent assez souvent diminuer la taille de leur logement (12 %), ce n'est pas le cas des couples stables (5 %). Il est important de noter à ce stade que près du quart des veuves récentes mobiles déclarent avoir déménagé pour une autre raison que celles proposées. Laferrère (2005) observe que ce type de réponse augmente avec l'âge et suggère que cela pourrait refléter des raisons liées à la santé.

Tableau 8 - Raisons au déménagement, selon la configuration familiale

	Transition vers le veuvage	Couple	Veuve
Type de raison			
Professionnelle ou retraite	-	4	1
Personnelle ou familiale	27	13	17
Dont rapprochement de la famille ou des amis ;	26	12	15
retour au pays d'origine ; recherche d'un climat			
plus favorable (hors départ en retraite)			
Environnement ou la localisation du logement	13	21	16
Taille ou confort du logement	19	20	27
Dont le logement était d'une qualité inférieure à celle souhaitée ;	1	8	11
a souhaité un logement plus petit	18	5	12
Type de logement	7	7	5
Conditions d'occupation du logement	7	8	8
Contrainte de revenu			
Mobilité forcée	3	7	6
Autre raison	24	21	20

Source: calculs des auteurs à partir de l'enquête Logement 1996, INSEE.

Champ : ménages mobiles dont la PR est inactive et âgée de 60 à 84 ans en 1992

Conclusion

Nous avons étudié dans cet article l'effet d'une transition vers le veuvage sur la mobilité et les choix de logement des personnes âgées, à l'aide des Enquêtes Logement. On montre que la mobilité résidentielle est plus élevée pour les personnes devenues veuves récemment que pour les couples stables et les célibataires stables. De plus, les déménagements après le décès du conjoint sont plus élevés après 80 ans et plus probables pour les individus ayant des enfants que pour ceux qui n'ont pas d'enfants. On peut interpréter ce résultat comme une nécessité pour les veuves plus âgées d'adapter leur logement suite au décès du conjoint et/ou de se rapprocher de leurs enfants, qui pourront fournir soutien et aide, sans exclure des contraintes liées à la succession.

Généralement, une transition vers le veuvage entraîne une diminution de la taille du logement et des déménagements vers un appartement plutôt que vers une maison. La mobilité se caractérise par un rapprochement de la famille, un départ des communes rurales et une arrivée en agglomération de taille plus importante. Le besoin d'une meilleure accessibilité aux services, aux soins et à différents équipements peut expliquer ce mouvement.

Plusieurs pistes de recherche peuvent être envisagées pour compléter cette étude. Il pourrait être intéressant d'étudier plus précisément dans quelle mesure les transferts intergénérationnels suite au décès du conjoint peuvent être reliés à la mobilité. On peut ainsi penser que les veuves récentes des générations considérées dans cette étude ont déménagé car elles n'étaient pas les seules propriétaires de leur logement et avaient à le partager avec leurs enfants suite à la succession.

Bibliographie

BACCAINI Brigitte, Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest, Economie et Statistique, 344, pp. 39-79, 2001.

BONNET Carole, GOBILLON Laurent et Anne LAFERRERE, The effect of being widowed on housing and location choices, document de travail, 2007.

CRIBIER Françoise et KYCH Alexandre, La migration de retraite des parisiens, une analyse de la propension au départ, Population, 3, pp. 677-718, 1992.

DELBES Christiane et GAYMU Joëlle, *Qui vit en institution?*, Gérontologie et Société, 112, pp. 13-24, 2005.

DUBUJET François, Les déménagements forment la jeunesse, Insee Première, n° 647, mai, 1999.

ERMISCH John et JENKINS Stephen, *Retirement and housing adjustment in later life: evidence from the British Household Panel Survey*, Labour Economics, 6, pp. 311-333, 1999.

GLASER Karen et TOMASSINI Cecilia, *Proximity of older women to their children. A comparison of Britain and Italy*, The Gerontologist, 40, 729-737, 2000.

GOBILLON Laurent, Emploi, Logement et Mobilité Résidentielle, Economie et Statistique, 349-350, 77-98, 2001.

Mis en forme

GOBILLON Laurent et LAFERRERE Anne, *Une synthèse économique sur les choix de logement des personnes âgées*, in Les stratégies résidentielles et patrimoniales : vieillissement de la population et logement, sous la dir. de C. Bonvalet, J. Bosvieux et F. Drosso, Paris, La Documentation française, 163-180, 2007.

GOBILLON Laurent et WOLFF François-Charles, Housing and location choices of retiring households: Theory and evidence", mimeo, 2007

LADITKA James et Sarah LADITKA, *Adult Children Helping Older Parents*, Research on Aging, 23(4), 429-456, 2001.

LAFERRERE Anne, Old age and housing: dissaving, adjusting consumption, and the role of children, Working Paper, 2005.

LAFERRERE Anne, Vieillesse et logement: désépargne, adaptation de la consommation et rôle des enfants, Retraite et Société, 47, 66-108, 2006.

OGG Jim et RENAUT Sylvie, Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie, Retraite et Société, 46, 30-57, 2005.

TANCHOUX J., Migrations inter-régionales, Revue Gérontologie et Société, n° 8, 69-104, 1979.

TATSIRAMOS Konstantinos, Residential Mobility and the Housing Adjustment of the Elderly: Evidence from the ECHP for 6 European Countries, Working Paper, 2004.

VENTI Stephen et WISE David, Aging, Moving, and Housing Wealth, NBER Working Paper Series n°2324, 1989.